

REGLEMENT 2021/2022

Préambule

La Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) organise un concours appelé " Grand Prix des Jeunes Dessinateurs ". La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'adhésion à la PEEP.

Pour cette 21^{ème} édition, le thème est le suivant :

Dessine-moi une fable de Jean de la Fontaine

Article 1 : participation des élèves

Le concours est ouvert aux élèves des classes maternelles et élémentaires scolarisés dans un établissement public.

Catégorie 1 : Elève de petite et moyenne sections de maternelle

Catégorie 2 : Elève de grande section de maternelle, CP

Catégorie 3 : Elève de CE1, CE2

Catégorie 4 : Elève de CM1, CM2

Catégorie 5 : Elève d'une classe spécialisée (ULIS...)

Catégorie 6 : Un dessin de la Classe entière (catégories 1 à 5 et centres de loisirs/périscolaires)

Tous les participants devront concourir dans l'anonymat. Seule la catégorie devra être lisible sur l'enveloppe fixée au dos du dessin. A l'intérieur de cette enveloppe, sur l'autorisation de participation, devront obligatoirement être mentionnés :

- Participation individuelle : le nom, l'adresse personnelle de l'enfant, le téléphone, le mail des responsables légaux, le nom de l'école et la classe
- Participation collective : le nom de l'école, la classe, l'adresse postale de l'établissement, le numéro de téléphone de l'établissement ainsi que le mail de l'établissement.

Le fait de concourir entraîne l'acceptation des parents (ou du représentant légal) de la participation de leur enfant au concours. Les dessins devront être adressés à l'association locale **avant le samedi 30 Avril 2022**.

Article 2 : support et matériaux acceptés

La peinture, les crayons de couleur, les pastels, les feutres et le dessin à l'éponge sont les outils acceptés. **Les collages, la technique du pochoir ainsi que l'utilisation des pâtes, coquillages, graines, perles, laine et paillettes ne sont pas admis car ils ne supportent pas les manipulations.**

Article 3 : composition et délibération du jury

1. Si nécessaire, les associations de parents d'élève (APE) organiseront un jury préalable au jury départemental. Un seul dessin (le lauréat de chaque catégorie) sera envoyé à l'Association Départementale au plus tard le **Samedi 14 mai 2022**.
2. Le jury sera composé de parents et d'enfants, il transmettra les résultats et les dessins gagnants à l'Association Départementale (*une copie du procès-verbal doit être envoyée au siège de la Fédération*).
3. Le président de chaque Association Départementale PEEP constitue une commission composée d'un minimum de 5 membres : parents d'élèves, enseignants, artistes peintres ou plasticiens, enfants (les membres de la commission départementale doivent être différents de ceux du jury de l'APE locale), qui sera chargée :

- ✎ d'examiner les dessins ;
- ✎ de procéder au classement pour chaque catégorie (aucun ex aequo accepté) ;
- ✎ de décacheter le rabat permettant d'identifier publiquement le candidat sélectionné pour participer à l'éliminatoire régionale ;
- ✎ d'adresser à la Fédération le procès-verbal signé de la commission ;
- ✎ d'adresser à l'Union Académique ou Association Départementale Académique les résultats et les dessins gagnants **avant le Samedi 4 juin 2022**.

4. *Le président de chaque Union Académique et Association Départementale Académique PEEP constitue une commission de 5 membres, avec au moins un représentant par AD, mais différents de ceux ayant déjà siégés dans les commissions départementales.*

Cette commission académique retiendra pour participer au concours national le meilleur dessin - un seul dans chaque catégorie - parmi ceux sélectionnés au préalable par le jury de l'Association Départementale.

Les Associations Départementales Académiques PEEP proposeront une sélection de dessins par catégorie, qui remonteront à la Fédération PEEP.

Les Unions Académiques et les Associations Départementales Académiques PEEP adresseront à la Fédération, le procès-verbal signé de la commission **au plus tard le Vendredi 1 juillet 2022** ainsi que les dessins gagnants.

En cas de défaillance des Associations Départementales ou des Unions Académiques quant à l'organisation du Grand Prix des Jeunes Dessinateurs, les Associations de parents d'élèves (APE) peuvent organiser les jurys dans les mêmes conditions que celles énoncées pour les Associations Départementales.

Un jury national constitué d'au moins 7 membres (composé de parents PEEP, enseignants et/ou artistes et enfants) se réunira début septembre **2022** et retiendra 3 gagnants par catégorie, selon leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème.

Article 4 : récompenses

Les 3 gagnants de chaque catégorie recevront un cadeau. Il est laissé au jury le libre choix de décerner un prix spécial du jury si nécessaire.

Le premier de chaque catégorie aura son dessin publié sur un support PEEP : *La Voix des Parents*, le site fédéral et nos réseaux sociaux.

Article 5

La Fédération PEEP s'interdit de transmettre les coordonnées des participants du " Grand Prix des Jeunes Dessinateurs " à des tiers en dehors des partenaires officiels.

Les données personnelles sont traitées conformément à la Loi relative à la protection des données personnelles. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant et qui sont nécessaires au traitement de leur participation.

Article 6 : souveraineté des jurys

Les décisions du jury national et des commissions d'Associations départementales et d'Unions académiques PEEP sont sans appel.

Le fait de concourir au "Grand Prix des Jeunes Dessinateurs" implique l'acceptation sans réserve du présent règlement qui sera déposé chez un huissier de justice dont les coordonnées figurent ci-après.

Maître Carole YANA - Huissier de Justice, 5 cité de Phalsbourg 75011 PARIS